

**ACHATS D'ÉLECTRICITÉ
ET
SERVICE DE TRANSPORT**

1 SOMMAIRE DES ACHATS D'ÉLECTRICITÉ ET DU COÛT DE SERVICE DE TRANSPORT⁽¹⁾

| | Achats d'électricité et Service de transport (en millions de dollars) | | |
|--|--|----------------|----------------|
| | Année historique | Année de base | Année témoin |
| | 2006 | 2007 | 2008 |
| Achats d'électricité | 5 040,3 | 5 002,2 | 5 034,5 |
| Électricité patrimoniale | 4 548,9 | 4 607,4 | 4 603,5 |
| Électricité postpatrimoniale | 238,1 | 642,8 | 555,9 |
| Tarifs de gestion et énergie de secours | 20,6 | 2,6 | 0,5 |
| Ajustement des contrats spéciaux | (33,3) | (25,2) | (118,8) |
| Compte de pass on pour l'achat d'électricité post patrimoniale | 267,2 | (222,4) | (10,8) |
| Compte de frais reportés pour électricité interruptible | (1,1) | (3,0) | 4,2 |
| Service de transport | 2 313,0 | 2 553,0 | 2 664,6 |
| Charge locale | 2 653,0 | 2 609,7 | 2 498,7 |
| Frais reportés de transport | (340,0) | (56,7) | 165,9 |
| Achats d'électricité et de transport | 7 353,3 | 7 555,2 | 7 699,1 |

(1) Les totaux sont calculés à partir de données non arrondies.

2 ACHATS D'ÉLECTRICITÉ

1 Le présent document fournit le détail des coûts et des volumes liés aux achats
 2 d'électricité pour les années 2006, 2007 et 2008, ainsi que le coût du service de
 3 transport. Les données (en ¢/kWh et en GWh) du tableau 2 sont établies au
 4 niveau des volumes de consommation, comparativement à celles de la pièce
 5 HQD-2, document 2 qui se situent au niveau des besoins. Ainsi, les différences
 6 s'expliquent par les taux pertes de 7,5%, 7,76% et 7,5% pour les années 2006,
 7 2007 et 2008, respectivement.

8 Pour assurer l'approvisionnement énergétique de la clientèle québécoise, le
 9 Distributeur dispose de l'électricité patrimoniale fournie par le Producteur et de
 10 plusieurs autres moyens acquis sur les marchés. Le détail de la gestion des
 11 approvisionnements patrimoniaux et postpatrimoniaux est présenté à la pièce

- 1 HQD-2, document 2. Les coûts et les volumes de ces approvisionnements en
- 2 électricité pour l'année historique 2006, de base 2007 et témoin projetée 2008
- 3 sont détaillés dans le tableau ci-après :

| | Achats d'électricité | | |
|--|-----------------------------|----------------|----------------|
| | Année historique | Année de base | Année témoin |
| | 2006 | 2007 | 2008 |
| Ventes d'électricité (en GWh) | 167 029 | 172 613 | 172 338 |
| Moins | | | |
| Réseaux autonomes | (295) | (353) | (357) |
| Rapide des Joachims | (5) | (6) | (6) |
| Groupe électrogènes de secours | (24) | (12) | (12) |
| Tarif BT | (428) | - | - |
| Tarif LD | (33) | (6) | (5) |
| Tarif LP | (0) | - | - |
| Tarif LA | (18) | (22) | - |
| Plus | | | |
| Usage interne et consommation des chantiers | 501 | 478 | 458 |
| Interruptions | - | 127 | - |
| Électricité patrimoniale | | | |
| Volume de consommation patrimonial (en GWh) | 164 545 | 165 923 | 166 381 |
| Coût de fourniture (¢/kWh) | 2,76 | 2,77 | 2,77 |
| Coût de fourniture (M\$) | 4 548,9 | 4 607,4 | 4 603,5 |
| Électricité postpatrimoniale | | | |
| Volume de consommation (en GWh) | 2 182 | 6 898 | 6 034 |
| Coût de fourniture (¢/kWh) | 10,91 | 9,32 | 9,21 |
| Coût de fourniture (M\$) | 238,1 | 642,8 | 555,9 |
| Tarifs de gestion de la consommation et énergie de secours | | | |
| Volume de consommation (GWh) | 479 | 28 | 5 |
| Tarif BT | 428 | - | - |
| Tarif LD | 33 | 6 | 5 |
| Tarif LP | - | - | - |
| Tarif LA | 18 | 22 | - |
| Coût de fourniture (¢/kWh) | | | |
| Tarif BT | 3,51 | - | - |
| Tarif LD | 10,91 | 9,32 | 9,66 |
| Tarif LP | 10,91 | - | - |
| Tarif LA | 10,91 | 9,32 | - |
| Coût de fourniture (M\$) | 20,6 | 2,6 | 0,5 |
| CFR pour l'électricité interruptible | (1,1) | (3,0) | 4,2 |
| Compte de pass on pour l'achat d'électricité post patrimoniale 2007 | - | (7,5) | 7,5 |
| Compte de pass on pour l'achat d'électricité post patrimoniale 2006 | 261,7 | (251,0) | (11,5) |
| Compte de pass on pour l'achat d'électricité post patrimoniale 2005 | 5,5 | 36,0 | (6,8) |
| Achats d'électricité | | | |
| Volume de consommation total (en GWh) | 167 206 | 172 848 | 172 421 |
| Coût de la fourniture total (¢/kWh) | 3,03 | 2,91 | 2,99 |
| Coût de la fourniture sans ajustement pour contrats spéciaux(M\$) | 5 073,7 | 5 027,3 | 5 153,3 |
| Coût de la fourniture avec ajustement pour contrats spéciaux(M\$) | 5 040,3 | 5 002,2 | 5 034,5 |

2.1 Volumes et coûts de l'électricité patrimoniale

1 Les modalités relatives à l'établissement des volumes et des coûts de l'électricité
2 patrimoniale sont décrites à l'article 52.2 de la Loi sur la Régie de l'énergie. Le
3 volume d'électricité patrimoniale est déterminé en soustrayant des ventes totales
4 du Distributeur, les GWh associés aux réseaux autonomes, aux tarifs de gestion
5 de la consommation (BT et LA) et d'énergie de secours (LP et LD), l'ajustement
6 pour le facturé/livré, les consommations liées à l'alimentation de Rapides des
7 Joachim et à l'utilisation des groupes électrogènes mobiles. Les GWh de l'usage
8 interne et de la consommation des chantiers, ainsi que les volumes associés à
9 l'interruptible sont par la suite ajoutés.

10 Conformément à la décision D-2003-93 de la Régie, le coût de fourniture de
11 l'électricité patrimoniale (en M\$) est établi en additionnant les résultats du produit
12 des volumes de chaque catégorie de consommateurs par les coûts répartis
13 respectivement à ces catégories. Les coûts par catégories de consommateurs
14 sont déterminés à partir du coût de fourniture moyen de 2,79 ¢/kWh ajusté pour
15 le taux de pertes et réparti selon la formule approuvée par la Régie de 2000 à
16 2007. Pour l'année 2008, en conformité avec le paragraphe iii), alinéa 2 de
17 l'article 52.2, le coût réparti à chaque catégorie de consommateurs correspond à
18 celui qui sera fixé par le Gouvernement dans son décret à venir.

19 En raison de la gestion des approvisionnements en temps réel, il est prévu
20 qu'une certaine quantité d'électricité patrimoniale ne puisse être utilisée pour
21 l'année de base 2007. Ce volume est présentement estimé à 64 GWh.

22 Pour l'année 2008, tout comme ce fut le cas pour l'année témoin projetée des
23 précédents dossiers tarifaires, la gestion des approvisionnements sera faite sur
24 la base d'une pleine utilisation du volume d'électricité patrimoniale, soit un
25 volume de 166 381 GWh, compte tenu d'un taux de pertes de 7,5 %.

2.2 Volumes d'électricité postpatrimoniales

1 Pour l'année de base 2007, le volume d'achats d'électricité postpatrimoniales est
2 estimé à 6 898 GWh, avec un coût moyen de 9,32 ¢/kWh (incluant un taux de
3 pertes de 7,76 %) pour un total de 642,8 M\$, excluant les tarifs de gestion et
4 incluant l'écart sur les crédits fixes et variables versé au compte de frais reportés
5 pour l'option d'électricité interruptible. Il est à noter que les achats
6 postpatrimoniales de l'année 2007 intègrent quatre mois réels et 8 mois
7 prévisionnels, ces derniers étant basés sur la révision d'avril 2007. Pour l'année
8 témoin projetée 2008, l'électricité qui excède le volume d'électricité patrimoniale
9 est de 6 034 GWh, excluant l'approvisionnement des tarifs de gestion. Les coûts
10 d'achat relatifs à l'électricité postpatrimoniales sont estimés à 555,9 M\$, pour un
11 coût unitaire de fourniture moyen de 9,21 ¢/kWh (incluant le taux de pertes de
12 7,5 %). En 2008, les crédits fixes relatifs à l'option de l'électricité interruptible
13 s'élèvent à 5,3 M\$ pour 525 MW et sont inclus dans les coûts postpatrimoniales.
14 Considérant que les besoins en énergie à très court terme seraient négligeables
15 pour 2008, le Distributeur n'a intégré aucun coût attribuable aux crédits variables
16 pour l'année témoin projetée.

2.3 Tarifs de gestion

17 Les coûts d'approvisionnements relatifs à l'alimentation des tarifs de gestion et
18 d'énergie de secours sont établis en fonction des prix du marché. Pour 2006 et
19 2007, le volume de l'ensemble de ces tarifs est alimenté à même les
20 approvisionnements de l'électricité postpatrimoniales pour des coûts totaux
21 respectifs de 20,6 M\$ et 2,6 M\$.

22 Pour l'année 2008, les coûts totaux prévus de 556,4 M\$, présentés à la pièce
23 HQD-2, document 2, sont composés de la somme de 555,9 M\$ pour l'électricité
24 qui excède le volume d'électricité patrimoniale et de 0,5 M\$ associés aux tarifs
25 de gestion.

1 Pour sa part, le prix du tarif BT pour l'année 2006 correspond au prix fixé par la
2 Régie dans ses décisions antérieures. Il est à noter que ce tarif a été abrogé le
3 31 mars 2006. Le différentiel entre le coût moyen postpatrimonial et le prix de
4 l'énergie de ce tarif est comptabilisé dans le compte de frais reportés accordé par
5 la Régie. Le déficit relié aux coûts d'approvisionnements du tarif BT versé dans
6 le compte de frais reportés, est de 66,5 M\$ en 2006 (voir HQD-4, document 3 du
7 rapport annuel 2006 du Distributeur).

2.4 Ajustement pour contrats spéciaux

8 Conformément à la Loi sur la Régie de l'énergie, le coût de fourniture des
9 contrats spéciaux correspond au revenu prévu au contrat, déduction faite des
10 coûts de transport et de distribution applicables selon la méthode de répartition
11 des coûts de service du Distributeur, telle que décrite à la pièce HQD-11,
12 document 3. Un ajustement sur le coût de fourniture réparti aux contrats
13 spéciaux est ainsi effectué puisque le manque à gagner ou le surplus, entre le
14 revenu requis des contrats spéciaux et les revenus qu'ils génèrent, est à la
15 charge de l'actionnaire. Pour l'année témoin projetée 2008, cet ajustement est de
16 -118,8 M\$, réduisant d'autant les coûts relatifs aux achats d'électricité.

2.5 Compte de frais reportés sur les coûts d'approvisionnements postpatrimoniaux et pour l'option d'électricité interruptible

17 Un ajustement sur les comptes de frais reportés (*pass-on*) relatifs aux achats
18 d'électricité postpatrimoniaux pour les années 2005 et 2006 est versé dans le
19 coût du service du Distributeur de l'année témoin projetée 2008. Pour 2005, le
20 montant de -6,8 M\$ équivaut à l'ajustement du facturé/livré plus les intérêts. Pour
21 2006, l'ajustement est de -11,5 M\$, représentant l'écart entre le *pass-on* de
22 l'année 2006, constaté sur une base de 9 mois réels et 3 mois projetés, du
23 dossier R-3610-2006 et le *pass-on* réel au 31 décembre 2006, plus intérêts. Pour
24 l'année de base 2007, le *pass-on* projeté (4 mois réels, 8 mois projetés) est

1 intégré au revenu requis de l'année 2008 pour un montant de 7,5 M\$. Le détail
2 des ajustements pour les années 2005 et 2006 ainsi que le calcul du compte de
3 *pass-on* pour 2007 sont présentés aux pièces HQD-4, document 2 et HQD-9,
4 document 1. Le solde du compte de frais reportés pour l'option d'électricité
5 interruptible est également pris en compte dans le revenu requis de 2008 pour un
6 montant de 4,2 M\$ (voir également les pièces HQD-4, document 2 et HQD-9,
7 document 1).

3 SERVICE DE TRANSPORT

8 Le Distributeur intègre, dans son coût de service 2008, la provision du coût de
9 service de transport de la charge locale de 2 540 M\$ crédité d'un montant de
10 41,3 M\$ relatif au compte d'écart de point à point. À ce montant, s'ajoute la
11 charge d'amortissement du compte de frais reportés pour 2005-2006 et pour
12 2007, respectivement de 107 M\$ et 58,9 M\$, pour un total de 165,9 M\$. Ces
13 composantes totalisent 2 664,6 M\$ pour l'année 2008. (voir HQD-4, document 3
14 et HQD-9, document 1).